

POUR PARTICIPER AU CONCOURS DE DESSINS

Type de dessin

Chaque dessin doit être une création personnelle et présentée sans signature ou signe distinctif. Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4, non plié.

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Identification de l'artiste

IMPORTANT : À l'arrière de chaque œuvre, veuillez inscrire : le nom complet de l'auteur, sa date de naissance, le nom de l'école dans laquelle il est scolarisé ou de l'association qu'il souhaite représenter (sauf s'il participe en son nom uniquement), son adresse postale et le titre de l'œuvre, **ainsi qu'une éventuelle adresse e-mail.**

Les participants acceptent que leur création présentée à ce concours, soit réutilisée gratuitement par la SREPEN dans tout support de sensibilisation et de communication (site internet, Facebook, revue, carte de vœux et autres publications).

Âge

Le concours est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans. Les dessins seront répartis en trois catégories :

Catégorie 1 : de 6 à 8 ans - Thème : « Je nage dans le lagon et je vois une tortue verte »

Catégorie 2 : de 9 à 10 ans - Thème : « Je me balade en forêt et je découvre une plante endémique* », au choix : Mahot Bâtard (*hibiscus boryanus*), bois de Laurent Martin (*Forgesia racemosa*) ou bois de senteur blanc (*Ruizia cordata*)

Catégorie 3 : de 11 à 12 ans - Thème : « Je rencontre un oiseau endémique* », au choix : Tuit-tuit ; Tec-tec ou zoizo la vierge

* *Espèce endémique* : c'est une espèce indigène (végétale ou animal) qui existe à l'état naturel uniquement dans un territoire limité (par exemple La Réunion ou Les Mascareignes)

Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Application
- Originalité

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Lots

Trois lots seront décernés à l'issue du concours de dessin, un dans chacune des catégories de participants.

Ces lots seront l'occasion, grâce à des activités de plein-air, de mieux découvrir l'environnement naturel de la Réunion.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés par l'organisateur.

Les lots sont les suivants :

Catégorie 1 : 2 tickets (1 enfant, 1 adulte) pour une sortie en mer, à la rencontre de la faune marine

Catégorie 2 : 2 tickets (1 enfant, 1 adulte) pour une balade à cheval dans la forêt

Catégorie 3 : 2 tickets (1 enfant, 1 adulte) pour de l'accrobranche

Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou retiré à l'accueil de la SREPEN sur simple demande. Il est également téléchargeable sur le site internet de la SREPEN.

Responsabilité

La SREPEN ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (difficultés sanitaires ou autres), le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Vous pouvez aussi envoyer vos dessins en haute définition par mail à : contact@srepn.re